

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE TRANSACTION VENTE ET LOCATION

Tarifs applicables au 06 mars 2024

TRANSACTION VENTE

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC
Jusqu'à 40 000 €	15%
De 40 001 € à 70 000 €	10%
De 70 001 € à 100 000 €	8%
De 100 001 € à 180 000 €	6%
De 180 001 € à 350 000 €	5%
De 350 001 € à 495 000 €	4,5%
De 495 001 € à 600 000 €	Forfait 20 000 €
De 600 001 € à 850 000 €	Forfait 25 000 €
A partir de 850 001 €	3 % du prix de vente

VENTE D'OPERATIONS COLLECTIVES (+ DE 3 LOTS)

LOTS EN PROGRAMMES NEUFS / LOTS DE LOTISSEMENTS A BATIR LOTS OPERATIONS MARCHAND DE BIENS

HONORAIRES TTC	3,60 % du prix de vente (TTC si soumis à TVA)
----------------	---

VENTE DE CESSION DE DROIT AU BAIL FONDS DE COMMERCE / FONDS ARTISANAL

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC
Jusqu'à 100 000 €	10%
De 100 001 € à 300 000 €	8%
A partir de 300 001 €	6%

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties.

Le redevable des honoraires est le MANDANT (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

LOCATION A USAGE D'HABITATION ET PROFESSIONNEL

Loi du 24 mars 2014, dite loi Alur, décret du 1er août 2014 (décr.n°2014-890, 1er août 2014, JO 6 août, p.13028)

HABITATION PRINCIPALE

	Honoraires à la charge du BAILLEUR	Honoraires à la charge du LOCATAIRE
Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail :	8 € TTC par m² de surface habitable	8 € TTC par m² de surface habitable
Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) :	3 € TTC par m² de surface habitable	3 € TTC par m² de surface habitable

PROFESSIONNEL

	PART BAILLEUR	PART PRENEUR
LOCAUX / ENTREPOT	10% HT du loyer annuel HT et HC (forfait minimum 1 000 € TTC)	15% HT du loyer annuel HT et HC (forfait minimum 1 000 € TTC)
GARAGE / STOCKAGE	1 mois de loyer HC	1 mois de loyer HC

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du bailleur : Non facturés

L'AGENCE NE PEUT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION OU DE SES HONORAIRES